



BUCOPA

RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BUGEY – CÔTIÈRE – PLAINE DE L'AIN

Comité de pilotage

17 décembre 2024 – 17h00-19h00

1. Ordre du jour et objectifs des commissions

- Retour sur les entretiens et les commissions thématiques du 28 novembre 2024
- Mise en perspective des tendances à l'œuvre sur le territoire et des interrogations qui en découlent

2. Lieu de la réunion

- Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

3. Contenu des échanges

Le président du syndicat mixte BUCOPA introduit les échanges en rappelant le planning général de la mission afin de situer son état d'avancement et de présenter les différentes phases à venir aux participants.

Le comité de pilotage à l'ordre du jour intervient dans le cadre de la phase 1 d'actualisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement qui doit aboutir pour février 2025. Le débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est envisagé pour novembre 2025, et ce pour plusieurs raisons :

- Engagement du syndicat mixte auprès de l'État qui souhaite disposer de la vision d'aménagement et d'organisation du territoire du BUCOPA, en lien avec la réalisation des 2 EPR
- Finalisation d'un PAS avant la réserve électorale du premier trimestre 2026

1. La synthèse des entretiens EPCI et acteurs

Entretiens « EPCI » : ce qui en ressort

Dans un premier temps, une synthèse des différents entretiens menés avec les EPCI du BUCOPA est présentée. Pour l'ensemble des EPCI, plusieurs sujets et grands thèmes se sont recroisés lors des différents temps d'échanges, comme :

- La poursuite du développement économique
- Les besoins supplémentaires liés à l'implantation future des EPR2
- La valorisation du potentiel touristique en faveur du rayonnement du territoire
- Les problématiques de besoins en logements (offre VS demande, vacance, petites typologies, logement social)
- Les besoins en équipements, services et commerces à réinterroger avec le vieillissement de la population et l'apport d'une nouvelle population liée aux chantiers des EPR2
- La préservation de l'agriculture et de l'écosystème qui gravite autour

- La poursuite du développement des mobilités douces et collectives et l'amélioration de la desserte du territoire

Entretiens « personnes ressources » : ce qui en ressort

Une synthèse des entretiens avec plusieurs personnes ressources (Ain Tourisme, CAUE de l'Ain, Chambre d'Agriculture de l'Ain, PIPA) est ensuite présentée afin de visualiser les enjeux perçus par les acteurs du BUCOPA.

Ain Tourisme perçoit le BUCOPA comme un territoire initialement peu propice à l'activité touristique et où le tourisme n'est pas une priorité pour les intercommunalités. Ain Tourisme souligne néanmoins la nécessité de trouver un dénominateur commun autour du tourisme car le BUCOPA dispose d'un potentiel touristique diversifié mais peu valorisé.

Le CAUE de l'Ain partage que le BUCOPA est un territoire contraint par les risques naturels et un accès à l'eau à améliorer en zone de montagne, mais impliqué sur les sujets de transition. Il met également en avant la nécessité de dépasser la dualité plaine-montagne afin de créer un projet et une vision globale et de préserver l'architecture locale.

Le Chambre d'Agriculture de l'Ain rappelle que le BUCOPA est un territoire concerné par une problématique d'irrigation et une problématique d'approvisionnement en eau autour de la nappe phréatique de la Dombes. Elle note plusieurs points de vigilance relatifs aux carrières qui fragilisent les exploitations, à la nécessité d'encadrer le photovoltaïque au sol et au besoin d'une résilience pour les exploitations d'élevage. Pour le BUCOPA, la chambre d'agriculture définit un enjeu prioritaire de préservation du foncier agricole et de limitation de l'étalement des ZAE.

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain partage que les entreprises en place sur le parc sont bien ancrées et que le turn over est faible. Le PIPA précise également disposer de potentialités d'extension et de commercialisation pour la poursuite de son développement. Les enjeux qu'il perçoit en matière de développement concernent l'amélioration de l'accessibilité de la main d'œuvre au PIPA par le développement des offres de transports. Le PIPA évoque également un point de vigilance concernant la demande foncière et immobilière à anticiper avec le projet EPR2.

La note d'enjeux de l'État

La note d'enjeux de l'État est ensuite présentée aux participants afin de mettre en évidence les enjeux prioritaires du SCoT BUCOPA identifiés par l'État, à savoir :

- Le logement
- La mobilité
- L'eau
- La gouvernance

2. Les grandes lignes des commissions thématiques et les débats y ayant eu lieu

Ce premier temps du comité de pilotage est conclu par un retour sur les grandes lignes des commissions thématiques du 28 novembre 2024 durant lequel sont présentées les idées saillantes qui caractérisent le BUCOPA en matière de démographie, de logement, d'équipement, service et commerce, de mobilité, de développement économique, d'assainissement, de ressource, de paysage, d'environnement ou encore de tourisme :

- Une croissance démographique qui ralentit, portée par le vieillissement de la population
- Une inadéquation entre l'offre de logements et la composition des ménages
- Un niveau de vacance qui interroge dans certains secteurs
- Un parc social qui s'accroît mais encore carencé
- Une dynamique de construction qui se stabilise et portée par le périurbain
- Des politiques publiques communautaires encore peu nombreuses
- Une armature commerciale qui se renforce et des besoins en équipements et services à réinterroger (médecins généralistes, écoles)

- Une dépendance à la voiture marquée par des problématiques de congestion
- Des offres de mobilité qui restent à articuler à l'échelle intercommunautaire
- Des mobilités douces et collectives discontinues en termes de liaisons et d'infrastructures
- Des projets d'infrastructures susceptibles d'impacter le fonctionnement du territoire
- Une armature économique structurante et qui se renforce, mais une tendance à la résidentialisation
- Un réseau d'assainissement dépendant des grosses installations
- Une ressource en eau vulnérable
- Des paysages traversés sous pression
- Un réseau écosystémique fragile à préserver
- Des besoins à anticiper en matière de ressources extractives
- Une vulnérabilité accrue face aux risques naturels et technologiques
- Une offre touristique conséquente mais plutôt méconnue

3. Les infrastructures et leurs impacts sur le territoire

Le deuxième temps d'échange du comité de pilotage est dédié à rappeler les différents projets d'infrastructures qui seraient susceptibles de modifier le fonctionnement du BUCOPA et de réinterroger ses enjeux de développement dans les vingt prochaines années.

D'ici 2045, le BUCOPA risque d'être concerné par :

- La création d'un nouveau collège par le Département (après 2030 ?)
- La mise en service d'un nouveau diffuseur sur l'autoroute A42 à hauteur de Leyment (2027)
- La mise en service de la ligne de tramway Lyon-Crémieu (2030)
- La mise en service d'une nouvelle infrastructure de franchissement du Rhône entre Loyettes et Lagnieu (2033)
- La mise en service de la ligne C du SERM entre Lyon et Montluel (2035)
- La réalisation du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise entre Leyment et Chandieu (2035-2042 ?)
- L'installation d'une plateforme de transbordement ferroviaire entre Pérouges et Ambronay (2035-2042 ?)
- La mise en exploitation des EPR2 (2042)
- Le prolongement la ligne C du SERM entre Montluel et Ambérieu ? (2035-2042 ?)

Le projet EPR2 se présente comme le projet qui risque d'être le plus impactant pour le BUCOPA et probablement catalyseur pour les autres projets. Celui-ci nécessite en effet d'anticiper la dynamique démographique du BUCOPA et les besoins en logements supplémentaires liés à l'arrivée d'une population déplacée pour la réalisation des travaux.

Le BUCOPA représentant 52% de la population du périmètre de proximité du projet EPR2, l'estimation des besoins en logements supposés dans le BUCOPA doit donc représenter 52% des besoins en logements du périmètre de proximité.

Cela suppose un besoin supposé de 5 699 logements (scénario central) à 5 891 logements (scénario maximaliste basé sur une fécondité haute et une migration haute) supplémentaires sur la période 2027-2042.

A l'horizon 2042, date de mise en exploitation supposée des EPR2, les projections démographiques OMPHALE indiquent que la population du BUCOPA comprise dans le périmètre de proximité du projet EPR2 se situerait entre 72 501 habitants (scénario central) et 74 355 habitants (scénario maximaliste).

L'ensemble de ces projets risque de réinterroger l'organisation actuelle du BUCOPA, tant en matière de transport et mobilité qu'en matière de besoins de la population en infrastructures, logements, services et équipements.

4. Les conclusions du Président

Enfin, le président du syndicat mixte BUCOPA conclut les échanges en exprimant les enjeux prioritaires du territoire d'un point de vue politique :

- Maintenir le développement économique
- Poursuivre le développement des mobilités en tout genre et leur déploiement
- Poursuivre la création de logements en réservant des capacités de production adaptées à l'augmentation de la population
- Maintenir et renouveler l'offre en équipements, services et commerces afin de maintenir l'attractivité des communes
- Préserver le foncier agricole et la qualité de l'activité
- Faire du tourisme une priorité en articulant mieux son développement entre les EPCI

Il interpelle également ses interlocuteurs au sujet de la croissance de la population en affirmant que le SCoT doit rechercher, dans les réflexions du SCoT à définir, le taux d'évolution prospectif.

Le SCoT doit-il adapter la projection démographique selon la quantité de logements que le territoire souhaite construire ? Quelles communes doivent être définies comme pôles ? Qu'est-ce qu'il faut modifier dans l'armature du SCoT actuel ?

Enfin, le bureau d'études intervient une dernière fois pour rappeler aux membres du syndicat mixte et des EPCI de penser à récupérer et nous transmettre toutes les études produites sur le territoire pouvant alimenter notre travail.

4. Suite de la démarche

La prochaine rencontre aura lieu le 29 janvier 2025 en comité de concertation qui consistera en une présentation des éléments et enjeux du diagnostic aux Personnes Publiques Associées.